

PRESSE

communiqué

le 3 juillet 2013

73% DU DIVIDENDE 2012 SERA PAYE EN ACTIONS

L'option pour le paiement du dividende en actions a largement retenu l'intérêt des actionnaires de Saint-Gobain : **72,5% du montant mis en distribution sera payé en actions**. Ce fort taux de souscription permet au Groupe Saint-Gobain de consolider ses fonds propres de **474 millions d'euros**.

En conséquence, près de 16,9 millions d'actions nouvelles seront émises, représentant 3,1% du nombre d'actions composant le capital social.

Ces actions, qui seront créées et livrées le 5 juillet 2013, porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013 et seront assimilées, dès leur création, aux actions existantes. Elles feront l'objet d'une admission à la cotation le 5 juillet 2013 sur le marché NYSE Euronext Paris.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain à la date du 5 juillet 2013 sera porté à 2 211 millions d'euros, divisé en 552,7 millions d'actions au nominal de quatre euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Pour les actionnaires ayant opté pour le dividende en numéraire, le paiement interviendra également le 5 juillet 2013, et représentera pour le Groupe un versement total de 180 millions d'euros.

Au cours de leur Assemblée Générale du 6 juin 2013, les actionnaires de Saint-Gobain avaient fixé le dividende au titre de l'exercice 2012 à 1,24 euro par action et approuvé la possibilité d'un versement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles émises au prix unitaire de 28,12 euros. La période d'option ouverte le 12 juin 2013 s'est achevée le 26 juin 2013.

Contacts analystes, investisseurs	Contact presse
Florence TRIOU-TEIXEIRA +33 1 47 62 45 19 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29 Alexandra BAUBIGEAT +33 1 47 62 30 93	Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48 Susanne TRABITZSCH +33 1 47 62 43 25